



## **Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2019**

L'an deux mille dix neuf, le six avril, à 17h30, le Conseil d'Administration et les sociétaires de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées à Capital Variable (SCIC-AS) *Energies Collectives* se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à la Manutention, à Embrun (05200). Conformément aux statuts de la SCIC-AS les convocations ont été adressées quinze jours au préalable, soit le 18 mars 2019, par courrier électronique et/ou postal, en fonction des *desiderata* individuels préalablement consignés. Une relance a été effectuée le 1 avril 2019. Les convocations portaient l'ordre du jour de cette assemblée générale, et l'état comptable de la SCIC-AS, pour l'exercice 2018, établi par le cabinet d'expertise comptable BDO, prestataire.

### **Feuille de présence :**

La liste d'émargement tenue à l'entrée de la salle a été signée par l'ensemble des sociétaires présents et ceux, mandataires en tant que tels, des sociétaires représentés. Elle fait état de 50 sociétaires présents et 27 pouvoirs valides. Le total des votants s'élève donc à 77 et la majorité absolue retenue est donc de 40 voix (198 sociétaires au total). Cette liste est annexée au procès verbal.

### **Désignation du Bureau de l'Assemblée générale ordinaire :**

Conformément aux statuts, le Bureau est composé par le président de la SCIC-AS Thomas BETH, et trois sociétaires volontaires, deux scrutateurs Anne BOUCHON et Natacha MALLET, et une secrétaire Ouria BLANCHET.

Deux membres du Conseil d'Administration, Salomé JOSS et Tiphenn SAUTEREAU assurent les prises de notes en appui au secrétariat de séance.

Ce Bureau a constaté que le quorum était atteint pour la validité de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Robin MOREAU, Membre du CA, déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Bilan et approbation des activités 2018
- 2/ Présentation et approbation des comptes 2018
- 3/ Affectation du résultat financier
- 4/ Approbation des conventions réglementées
- 5/ Orientations générales de la coopérative pour 2019
- 6/ Renouvellement d'un tiers du CA
- 7/ Commissions 2019

## 1/ Bilan et approbation des activités 2018

Le bilan d'activités est présenté par le Président à partir des orientations initiales annoncées et retenues par l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2018.

Les actions prévues initialement pour les deux piliers :

- Sobriété : poursuite de la réflexion pour lancer un programme dès 2018
- Production : Deuxième tranche avec 200 000 € d'investissement en 2 temps (puis pause?)
  - > *Départ de Marc Viossa, à 17h50.*
- Pour le volet Sobriété

Plusieurs actions :

- Foire bio 2018
- Salon Ecomobil : renforcement des liens avec les coopératives Energil et ERDG, ainsi que des personnalités de différentes communes et communautés de communes
- Inauguration à Baratier avec installation de deux panneaux pédagogiques de 2x1m
- Projection en avant-première du film « Après demain », succès (salle comble, refus de personnes), et très belle manifestation.
- Pour le volet Production

Olivier Lefrançois décrit les actions menées pour ce pilier :

- **Hiver** : Lancement d'un appel d'offre pour 4 toitures (tranche 2a) puis finalisation des dossiers et abandon d'une toiture
- **Mai-Juillet** : travaux et raccordement 2 toitures Baratier
- **Toute l'année** : suivi du chantier du Foyer de fond à Crévoux
- **Octobre - 1<sup>er</sup> février 2019** : travaux et raccordement Chantier Foyer de fond Crévoux
- **Septembre - 2019** : relance du dossier « Ressourcerie » à Embrun (travaux mi-2019)

**Bonus** : démarches faites pour vendre la production des centrales de la 1ère tranche à ENERCOOP, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Projet en cours de concrétisation** : Travail pour l'équipement de la ressourcerie d'Embrun, dont la réalisation est prévue mi 2019.

La production des 7 centrales en 2018 s'élève à : **96,979 MWh** (contre 100,5 MWh attendus : soit une baisse de -3,5%).

Ceci équivaut à la consommation moyenne de **37 ménages** sur la même période, hors chauffage.

Le cumul total s'élève au 1/4/19 à 203,8 MWh (contre 199,3 MWh attendus, soit +2%).

Il n'y a pas de variations de production entre les différentes centrales.

- Pour le volet Communication

Hélène Berthier expose le travail mené de front entre les membres du CA et la commission communication :

- Création d'un site internet avec la nouveauté de pouvoir souscrire directement en ligne. Au niveau des statistiques, on relève qu'entre le mois d'octobre et le mois de novembre, il y a eu jusqu'à 1500 clics par mois,
- Création d'un nouveau flyer,
- Création et animation d'une page Facebook (222 abonnés),
- Participation à 2 foires,
- 2 vidéos (tournées à la Baratonne et une autre tournée lors de la projection du film « Après-demain »),
- 1 émission à la RAM,
- Revue de presse (4 articles dans le DL et 1 article dans Alpes Midi).

- Pour le volet Vie Coopérative

Thomas Beth présente l'objectif de ce volet qui est de mieux se connaître, partager d'avantage et élargir notre cercle pour promouvoir la transition écologique et augmenter nos ressources humaines et financières.

Organisation et réalisation d'une grosse journée en novembre 2018 :

- Inauguration de la Baratonne le matin, avec des élus et avec Noémie Poize (Chargée de mission centrales villageoises)
- Journée des coopérateurs l'après-midi à Baratier

Thomas insiste sur le fait que cela a pu permettre de créer de bons moments mais souligne la faible participation des sociétaires, notamment sur le temps de l'après-midi. Le CA se questionne sur cette faible participation.

Thomas poursuit sur l'organisation de nombreuses réunions de travail sur la période écoulée, soit :

- 14 CA, 4 commissions « Communication », 2 commissions « Production », 2 commissions « Stratégie et vie coopérative » et 1 commission « économies d'énergie »
- Et un bon nombre d'autres réunions de travail sur une thématique (site internet, etc.)

Étoffement et diversification de notre sociétariat (dans la lignée du film Après-Demain) :

- Poursuite et renforcement de l'engagement du SYMEnergie05 (à hauteur de presque 20000 euros)

- Entrée de nouveaux coopérateurs :
  - 23 particuliers pour 3650 €
  - 3 entreprises pour 2600 €
  - 2 collectivités : la ville d'Embrun et la Communauté de Communes de l'Embrunais

Thomas soulève que sur les volets Sobriété et Production, il y a eu un gros travail d'effectué mais avec sans doute une ambition trop élevée, notamment sur la deuxième tranche de production, réduite de moitié malgré tous les efforts du CA.

A l'échelle nationale, il y a une grande augmentation des projets citoyens d'Energie Renouvelable (305 projets début 2019) recensées par Energie Partagée. Le nombre de projet a explosé ces dernières années (sauf à l'Est).

Une question de Denis Roche : « Avons-nous le projet de mettre des installations sur BDPV ? » Il tient également à remercier pour le film 1kW car il continue à le présenter très régulièrement à des écoliers/lycéens. Thomas répond que le conseil d'administration s'était engagé à le faire et que pour le moment il y a un manque de temps et de compétences, mais que cela reste dans les projets.

### **Première délibération :**

Le bilan d'activité 2018 est adopté à l'unanimité par un vote à main levée (49 sociétaires présents ou représentés à ce stade de l'assemblée générale, avec 27 pouvoirs soit 76 votants).

## **2/ Présentation et approbation des comptes 2018**

Le compte de résultat 2018 laisse apparaître un bénéfice de 1622 euros (contre un bénéfice de 3398 euros en 2017). Le chiffre d'affaires de 2018 s'élève à 17110 euros (contre 12052 euros en 2017 soit 31 % d'augmentation).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 16791 euros (contre 10 776) cette augmentation s'explique par les dépenses de communication (création du site internet).

Les charges financières sont essentiellement composées des intérêts d'emprunt.

Les produit exceptionnels concernent l'amortissement d'une subvention reçue en 2017.

Anne BOUCHON pose la question du montant de la prime d'assurance par kWc installé. Jacky HOUDOIN lui explique que cela coûte environ 10 euros par kWc installés par an.

Dans les ventes d'électricité, il y a une partie vendue à EDF et une partie à ENERCOOP.

Compte de résultat 2018		Compte de résultat 2017	
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes d'électricité	15875		12052
Animations	1235		
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>17110</b>		<b>12052</b>
Total produits d'exploitation	17110		12052
<b>Charges d'exploitation</b>			
Autres achats et charges externes	6936		4384
Impôts, taxes et versements assimilés	274		280
Salaires et traitements	0		0
Charges sociales	0		0
Dotations aux amortissements et dépréciations:			
- Sur immobilisations - dotations aux amortiss.	9582		6112
Autres charges	0		0
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>16791</b>		<b>10776</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>319</b>		<b>1276</b>
<b>Produits financiers</b>			
Total produits financiers	1		0
<b>Charges financières</b>			
Intérêts et charges assimilées	1027		551
<b>Total charges financières</b>	<b>1027</b>		<b>551</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1026</b>		<b>-551</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations en capital	2672		2172
Sur opérations de gestion	0		500
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>2672</b>		<b>2672</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Total charges exceptionnelles			
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2672</b>		<b>2672</b>
Impôts sur les bénéfices	543		0
<b>Total des produits</b>	<b>19782</b>		<b>14724</b>
<b>Total des charges</b>	<b>18161</b>		<b>11327</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1622</b>		<b>3398</b>

## Le bilan

A l'actif, les autres participations correspondent aux parts sociales prises à la NEF, lors de la souscription de l'emprunt.

Au passif, le capital est passé de 43 000 € à 98 000 €.

Les dettes sont constituées par les emprunts :

- Emprunt NEF
- Emprunt à taux 0 (emprunt perso au nom du président de la SCIC)

Les immobilisations corporelles correspondent à toutes les installations de centrales solaires.

Les disponibilités s'élèvent à 19 000 € contre 1 000 € l'an passé.

Jacky précise que certes le capital a augmenté mais la SCIC en a toujours besoin. Pour bénéficier un taux allégé de l'Impôt sur les Sociétés, il faut que le capital soit détenu par au moins 75 % de parts de personnes physiques.

L'objectif est de collecter 45 000€ auprès de personnes physiques en 2019, avec une stratégie de campagne de communication.

Jean-Claude Dou demande quelle est la différence de taux d'imposition. Jacky lui répond que le taux réduit est de 15%, contre 28% en taux plein. Le but n'étant pas de ne pas payer d'impôts, mais de pouvoir garder ce gain pour le réinvestir directement sur le territoire en finançant nos prochains projets d'intérêt collectif.

Joël Pruvost demande ensuite à quelle échéance peut-on promettre un reversement des dividendes aux nouveaux sociétaires. Jacky lui répond que cela est possible dès le 5<sup>ème</sup> exercice, selon les bénéficiaires.

### Bilan actif

31/12/18

ACTIF IMMOBILISE	Net 31/12/18	Net 31/12/17
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Site internet	1678	
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	185014	135 875
Immobilisations corporelles en cours	20916	
<b>Immobilisations financières</b>		
Autres participations		360
Autres titres immobilisés	810	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>208418</b>	<b>136 235</b>

### ACTIF CIRCULANT

<b>Stocks et en-cours</b>		
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		
<b>Créances</b>		
Clients et comptes rattachés	7908	10 288
Autres créances	27023	29 755
Capital souscrit et appelé, non versé	4250	4 950
<b>Divers</b>		
Disponibilités	19038	1 013
Charges constatées d'avance	1055	1 000
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>59274</b>	<b>47 009</b>

**TOTAL GENERAL** 267692 183 244

### Bilan passif

31/12/18

CAPITAUX PROPRES	31/12/18	31/12/17
Capital	115700	85 500
Réserve légale		0
Réserves statutaires ou contractuelles		0
Réserves réglementées	118	148
Report à nouveau	-699	-4 097
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>1622</b>	<b>3 398</b>
Subventions d'investissement	52423	55 094
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>169163</b>	<b>140 043</b>

### DETTES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88010	31 405
Emprunts et dettes financières diverses	5334	7 434
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4041	1 699
Dettes fiscales et sociales	343	0
Autres dettes	793	642
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>98529</b>	<b>41 181</b>

**TOTAL GENERAL** 267692 183 244

### Affectation du résultat :

1 622,13 € - 699,41 € (report à nouveau négatif) = **+922,72 à affecter**

D'après nos statuts coopératifs, l'affectation du résultat va à 15 % dans la réserve légale (138,41 €) pour sécuriser la coopérative. Puis, 50 % du reste va dans la réserve statutaire im-partageable (392,16 €).

**Solde distribuable = 392,15 €**

Consensus adopté par le CA : mise en réserve de ce solde pour consolider le lancement de la coopérative.

### Point sur la trésorerie :

Elle est bonne aujourd'hui (54 000 € sur les comptes), mais fictive car le projet de la ressource est à financer. Elle reste encore souvent tendue durant l'année, car les réserves sont faibles.



### **Deuxième délibération :**

Les comptes de la SCIC-AS, présentés en annexe, ont été soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Ils ont été adoptés à l'unanimité (76 sociétaires présents ou représentés à cette heure de l'assemblée générale).

### **Troisième délibération :**

L'affectation du bénéfice net après solde du report à nouveau négatif, +922,72 euros, après affectation aux différentes réserves, soit un solde distribuable de 392,15 euros, en réserve, est donc entériné par l'Assemblée et reporté sur l'exercice suivant.

Approbation de l'Affectation du bénéfice en totalité aux réserves : voté à l'unanimité.

## **3/ Approbation des Conventions réglementées :**

- Pas de nouvelle convention à approuver
- Rappel de la seule convention en cours : Convention de compte courant d'associé avec Thomas Beth (intermédiaire prêt INHA) + remboursement mensuel.

### **Quatrième délibération :**

La convention de compte courant d'associé établie en 2016 avec Thomas Beth sont approuvées à l'unanimité par un vote à main levée (76 sociétaires présents ou représentés à cette heure de l'assemblée générale).

## **4/Orientations générales et perspectives 2019**

Synthèse du débat mouvant : Thomas BETH explique que le débat mouvant n'a pu être réalisé faute de participants suffisants (5 se sont inscrits sur 10 minimum attendus).

Il rappelle que ce débat se présentait sous la forme d'un exercice ludique autour de la situation suivante : « Ayant pour l'instant équipé des toitures de collectivités et de particuliers, imaginons qu'une enseigne de la grande distribution nous propose d'équiper sa toiture. »

Thomas BETH repose la question de savoir comment le CA pourrait davantage parvenir à mobiliser les sociétaires.

### **Perspectives 2019**

#### Economies d'énergie :

- Co-animation d'un grand « Défi familles à énergie positive » du Briançonnais à Serre-Ponçon
- Organisation de la Journée des coopérateurs sur ce thème avec des intervenants

#### Production :

- Pas de 3ème tranche prévue mais de nombreuses toitures proposées cette année, en cours d'étude
- Deux maîtres mots pour 2019 : opportunisme et réalisme

La question du choix entre les grosses toitures et les petites toitures a été soulevée par Thierry Delebarre. Le Président rappelle l'importance de trouver l'équilibre entre les petites et les plus grosses toitures.

En effet les grosses toitures produisent plus puisque la surface est plus grande. Pour donner un ordre d'idée : une toiture de 50 m<sup>2</sup> va produire 9kWc. Thomas BETH précise que la SCIC ne fera plus en dessous de cette puissance. La commission stratégie a débattu sur cette possibilité d'arrêter ces petites toitures. Il faudrait en effet davantage partir sur du 36 kWc (soit 200m<sup>2</sup> environ) et sur du 100 kWc (500 m<sup>2</sup> environ) dans la mesure où il s'agit des mêmes démarches administratives que pour des petites toitures.

Toutefois, les petites toitures nous apportent un précieux ancrage territorial, peuvent être intéressantes en terme de pédagogie (bâtiments publics), et permettent également de sécuriser la production dans le temps en cas de panne (si une toiture ne produit plus, les autres continuent de produire).

De nombreuses questions émergent.

François Heller demande comment fonctionnent les ombrières de Géant sur Gap. Thomas explique qu'il s'agit d'un contrat avec Bouygues Energie.

Il demande également pourquoi nous avons choisit cette durée de contrat de bail de location de toitures. Thomas explique que c'est une durée contractuelle, basée sur la durée de l'obligation d'achat de l'électricité. Cela nous laisse le temps d'amortir les investissements et de faire des bénéfices, tout en étant une valeur ajoutée pour le propriétaire qui obtient un équipement capable de produire encore de l'électricité au moins 10 ans en théorie.

Jacques Blondeau émet une proposition de lancer une consultation via mail avec des questions posées directement aux sociétaires, ce qui permettrait de lancer un débat physique. Cette suggestion est bien notée par le conseil d'administration, ne serait-ce qu'en complément d'un prochain débat entre coopérateurs, qui permet des interactions humaines et de faire sortir un paysage des arguments.

Joel PRUVOST pose la question de l'auto-consommation. La SCIC renvoie systématiquement vers la coopérative ERDG et valorise leur proposition.

> *Départ à 19H15 d'Anne-Chantal DESCHAMPS et de Jean-Claude DOU.*

Thierry Delebarre demande si le loyer est négociable ? Aujourd'hui, il est actuellement de 5% du chiffre d'affaire. Pierre Leroy explique qu'au sein de la SEVE, ils se sont posés la question à savoir verser la totalité en une fois de l'équivalent de 15 ans de loyer.

Thomas BETH explique que c'est quelque chose que nous proposons déjà, sous forme de « chèque vert » : le versement du loyer des 12 premières années pour favoriser l'isolation du bâtiment équipé.

Anne Bouchon évoque également une solution alternative, à savoir que plutôt de verser un loyer, la SCIC pourrait financer un panneau pour proposer de l'auto-consommation au propriétaire. Thomas explique que c'est effectivement une proposition à laquelle le conseil d'administration a déjà pensé et qui retient son attention.

> *Départ de Jean-Max Norbert, Thierry Delebarre, et Hervé Gasdon à 19h20.*



## 5/ Renouvellement d'un tiers du CA

### Administrateurs sortants

En 2018, le CA était composé de 15 membres.

Comme indiqué dans les statuts de la SCIC-AS, chaque année un tiers des membres du CA est renouvelé.

- > Rita ARHIE, Denis ROCHE, Jérôme LELONG, Pierre LEROY quittent la salle à 19h50.

### Administrateurs sortants

- 6 sortants :
  - 1 démission en fin de mandat : Karine GONINET
  - 1 démission en cours de mandat : Renaud FRANCOIS
  - 4 en fin de mandat : Thomas BETH, Jean-Claude DOU, Jacky HOUDOIN, Gilles WEGNER
- 9 restants pour un CA de maximum 15 personnes
- 5 postes à pourvoir pour 3 ans et 1 pour 1 an
- Appel à candidatures
- Tirage au sort de deux candidats
- Élection de l'ensemble des candidats (bulletin secret)

### Candidatures au Conseil d'administration :

Thomas BETH, Gilles WEGNER, Jean-Claude DOU, Jacky HOUDOIN renouvellent leur candidature.

Un candidat supplémentaire s'est déclaré en séance : Emmanuelle BACOU.

Conformément aux statuts, deux candidatures supplémentaires ont été identifiées par tirage au sort parmi les sociétaires, celle de Martial BOUVIER et celle de Corine CLIVIO. Martial Bouvier s'engage à entrer au CA l'année prochaine et Corine CLIVIO préfère décliner le tirage au sort.

Un vote par bulletin secret est réalisé par l'ensemble des sociétaires présents et représentés (67 au total puisque 10 personnes ont quitté la salle avant l'élection du CA) pour procéder à l'élection des candidat(e)s au Conseil d'administration.

- > Marc AUDIER (représentant la Commune d'Embrun) a quitté la salle à 19h58 après avoir voté pour l'élection du CA.

### Résultats du scrutin :

67 suffrages exprimés et 67 bulletins valables :

Emmanuelle BACOU obtient 67 voix et est donc élue.

Thomas BETH obtient 67 voix et est donc réélu.

Gilles WEGNER obtient 67 voix et est donc réélu.  
Jacky HOUDOIN obtient 67 voix et est donc réélu.  
Jean-Claude DOU obtient 67 voix et est donc réélu.

## **5/ Vote du pouvoir au porteur**

### ***Cinquième délibération :***

Par un vote à main levée, les sociétaires approuvent à l'unanimité (67 sociétaires présents ou représentés à 20h) le pouvoir au porteur et désignent M. Thomas BETH.

### **Clôture de l'assemblée**

Le président remercie le parc des Ecrins qui nous prête une salle tous les 15 jours pour la tenue de nos réunions en Conseil d'Administration ainsi que la ville d'Embrun pour la salle de la Manutention pour la tenue de l'AG.

A 20h, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Thomas BETH, Président, déclare cette assemblée générale ordinaire close.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau de l'Assemblée.

La secrétaire  
Ouria BLANCHET

Le Président  
Thomas BETH